

A propos du costume vaudois

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **54 (1916)**

Heft 39

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-212417>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

sauf que l'une des colonnes qui la supportent a reçu l'insigne honneur de devenir le pilier public. Avis officiels, lois, décrets, signalements de malfaiteurs y sont affichés en nombre, et c'est un événement quand passe l'huissier municipal et qu'il y ajoute quelque placard nouveau. L'autre bâtiment est une maison d'habitation, la plus belle du hameau. Quatre ou cinq marches de pierre conduisent à la porte d'entrée; le long du mur s'allonge un banc de construction grossière, et un énorme avant-toit abrite ceux qui viennent s'y asseoir. C'était là que l'on *cotergeait*, les hommes formant un groupe du côté de la grange de l'aëul, les femmes en formant un autre sur les marches de la maison.

Tout le village s'y trouvait réuni, maîtres et valets, riches et pauvres, et l'on aurait eu de la peine à distinguer entre eux, car ils portaient tous le même costume. Ce n'était qu'à l'attitude qu'on pouvait reconnaître les différences de condition. Quelques-uns se tenaient à l'écart, appuyés aux murailles; ils écoutaient de loin et parlaient discrètement; d'autres occupaient largement les bonnes places et discouraient avec assurance. Dans le groupe des femmes on s'occupait des choses du ménage, de la petite culture, celle des légumes et du jardin, des soins à donner au menu bétail, la chèvre, le mouton, le porc aussi. Au banc des hommes, il s'agissait d'intérêts plus graves, du gros bétail et de la grande culture, celle des vignes et des prés. On y discutait minutieusement, non le cours des actions et obligations, choses alors inconnues du campagnard, mais celui de ces bonnes valeurs solides et réelles, le vin serré dans la cave, le foin qui remplissait la grange, la génisse qui ruminait à l'étable. On y tenait registre des accroissements de fortune et des conjonctions d'héritages. On y racontait longuement l'histoire des dernières ventes publiques, où Jean-Louis avait enchéri sur Jean-Pierre, mémorable bataille disputée franc par franc, et qui était l'événement de la semaine pour tous les villages de la paroisse. On parlait plus discrètement des ventes prochaines; toutefois, si l'on avait lieu de soupçonner que l'un des assistants eût l'intention d'acheter, il se trouvait bien quelque mauvais plaisant pour amener sur le tapis ce sujet délicat, et le mauvais plaisant n'était peut-être qu'un rusé compère, qui voulait épier et voir venir.

On faisait aussi de la politique au coterd, rarement de cette politique transcendante qui assemble des congrès pour faire et défaire des traités de paix, souvent au contraire de cette bonne politique locale, qui s'en tient aux réalités prochaines, sans courir après la gloire ni se payer de chimères. On passait à la filière d'une critique serrée tous les actes, toutes les paroles des employés de la commune, depuis le syndic jusqu'au taupier, et malheur à celui qui se permettait des abus de pouvoir, ou qui n'était pas poli avec tout le monde! On préparait soigneusement ses batteries pour les occasions favorables. Le hameau voisin demandait un subside pour une fontaine: on ferait cause commune avec lui, à condition qu'il aidât à en obtenir un pour telle réparation au moins équivalente. On avait fait une route à ceux du bas: on en demanderait deux pour ceux du haut. A quoi bon les deniers publics sinon pour les tirer à soi?...

Toutes ces questions, et bien d'autres encore, s'agitaient journellement au coterd. On s'y passionne quelquefois; quelquefois aussi, on s'en donne de rire à cœur joie. Il y a des plaisants au village; ils ont la riposte vive et le mot salé. On glose, on guoguenarde, on se tâte, on escarmouche, on bataille, on fait de l'esprit aux dépens du prochain. Il se trouve ordinairement dans le groupe quelque pauvre garçon, lent à la réplique, qui devient le plastron de la compagnie; c'est sans doute un domestique venu de tel village mal famé dans la paroisse, et dont, en toute occasion, on berne de quolibets

les infortunés habitants. Il n'est pas rare non plus que des interpellations comiques partent du groupe des hommes à l'adresse de celui des femmes, toujours prompts à renvoyer la balle au joueur. Elles aiment les jeux de langue. D'ailleurs, on se surveille réciproquement, et s'il y a d'un côté quelque belle fille de seize ans, alerte et de bonne rencontre, de l'autre quelque jeune gars dont elle ferait bien l'affaire, ce n'est pas au coterd qu'il faut songer à surprendre leurs secrètes intelligences. Ils ne s'entendent que pour donner le change et dérouter les limiers en quête de pistes. Ces choses de mariage ne se traitent pas devant le public; on y va prudemment et obliquement; on se ménage des retraites en cas de disgrâce, et l'on a peur des fâcheux qui viennent à la traverse. La défiance est la mère de la sûreté, et nul n'est plus pénétré de ce principe que le paysan qui ruine quelque projet de mariage.

Tel était le coterd du hameau des Noyers, et dans toutes les campagnes vaudoises il eût été difficile d'en trouver de plus brillants.

1868.

EUGÈNE RAMBERT.

Mon chez moi. — Journal illustré mensuel de la famille. — Administration et annonces: 9 Pré-du-Marché, Lausanne. Abonnements: (Un an), Suisse: fr. 3,50; Union Postale: fr. 4,60.

Sommaire du N° de septembre: I. Jeunes filles, soyez simples, par L. H. — II. Mots et gestes d'enfants, poésies, par Ch. Fuster. — III. Ce qui vous intéresse: Les couteaux; Pommade de concombre. — IV. Rubis ou saphir, par A. Villemard. — V. Pot-au-feu: Septembre à la cuisine. — VI. Menus. — VII. Treize recettes appétissantes. — VIII. Souvenirs de l'Amérique du Sud, par A. Theulot. — IX. Hors-texte: Ferme fribourgeoise. — X. Travaux féminins: Col rond au crochet vénitien; Dentelle et entre-deux au crochet vénitien; Napperon ovale. — XI. Le petit bateau. — XII. Comment se fait le flan au lait. — XIII. Le père samson, par P. Sciobéret.

LES BONNES FICELLES

RIEN n'est moins condescendant qu'un chemin de fer. Il part à l'heure sonnante, sans aucune pitié des retardataires, qui ne le sont souvent que contre leur gré. Ou bien c'est lui qui est en retard, insouciant des personnes ponctuelles ayant pris soin d'être là à l'heure exacte indiquée par l'horloge, et à qui ce retard fera peut-être manquer un rendez-vous urgent. Que lui importe; il se sent ou se croit inviolable. Et puis, il sait bien que chacun n'a pas le moyen de se payer une automobile ou de louer un taxi; ou n'a pas le pied assez... aérien pour demander une petite place à Bider sur son monoplane. Le chemin de fer fait ce qu'il veut et comme il veut.

Toutefois, il est des exceptions. Où n'en est-il pas? Et c'est fort heureux.

Oui, il est des chemins de fer avec lesquels, comme avec le ciel, il est des accommodements. Oh! sans doute, ce ne sont pas de grandes lignes internationales. Ce sont de bons petits chemins de fer locaux, dont les actionnaires, bons enfants, se contentent de l'honneur et font encadrer leurs actions, coupons attachés.

Un de ces petits chemins de fer, qui relie le port à la ville, séparés par une pente très raide, avait, il y a quelques dimanches, affluence à ses guichets. Les trains, où, narguant les écriteaux et les règlements, les voyageurs s'entassaient jusque sur les marchepieds, montaient et descendaient sans trêve.

Tout à coup, aux trois quarts du trajet, une voiture montante s'arrête subit. Efforts vains du conducteur pour la remettre en mouvement par les moyens ordinaires. L'inquiétude commence à se manifester parmi les voyageurs. Que va-t-il se passer? Et leur perplexité s'accroît encore, lorsqu'ils voient le contrôleur sauter sur la voie et se diriger, sans hâte, vers un petit réduit, d'où il ressort avec un cri sur l'épaule. L'air confiant et calme du brave homme

ne réussit pas à rassurer les voyageurs, de plus en plus inquiets sur leur sort. Des souvenirs angoissants de catastrophes, se précipitent à leur mémoire; des visions terrifiantes d'écrabouillades passent en éclair devant leurs yeux.

Pendant ce temps, le contrôleur, appuyant le cri sur l'angle vif de la traverse qui porte les rails, la pince fixée sous la voiture, se met tout tranquillement à tourner la manivelle. Aucune avance. Alors, quelques voyageurs, parmi les plus lestes, sautent à leur tour sur la voie et, poussant des bras ou de l'épaule, suppléent l'insuffisance du cri.

Les occupants du wagon sont pâles d'effroi; quelques-uns lèvent vers le ciel des regards suppliants.

O bonheur! la voiture a bougé. Elle bouge encore. Et toujours. Elle a franchi le mauvais pas. Elle continue sa course; tandis que les voyageurs qui sont descendus et qui n'ont eu le temps de reprendre leur place, achèvent péniblement la montée le long de la crémaillère. Et le conducteur, à pied, lui aussi, de leur dire en manière de consolation:

— Ah! ben, v'savez, Messieurs, faut pas s'émouvoir; ç'arrive souvent la panne, à c't endroit. Mais c'est rien, ça; y a l'cri, pour un coup!

Un autre funiculaire tend sa corde entre la gare et la ville, perchée sur une haute colline. Départs et arrivées sont un peu *ad libitum* comme on dit: ils s'efforcent, tant bien que mal, de coïncider avec le passage des trains sur la grande ligne.

Sur la plateforme du wagon, quelques voyageurs. Dans le nombre, un chasseur. Son œil, fureteur, distingue soudain, dans les taillis qui bordent la voie, un superbe « bossu ». La tentation est trop forte. Laisser échapper si belle occasion serait un crime. Le nemrod amorce, épaule, vise, tire et... le « bossu » s'abat.

Le chasseur, agile, saute à bas du train et, tout tranquillement, s'en va chercher sa victime.

Oh! les gentilles ficelles! Dirait-on pas les bons vieux temps? J. M.

A PROPOS DU COSTUME VAUDOIS

Nous avons reçu la lettre que voici, en patois de Clarens.

Monsu daò Conteù.

Toudri dé gros mi fê de té kaïsi que d'allâ corniflâ cein que l'avâi écri ein catzson, lai aya quauquê tein, et por té faire taire, tein que zein yena vretablio.

Lo tiostume de Saint-Diall.

On par dé Monsu, bin su dé per Lozena, se reintrové d'onna vesita à cauquê bossaton de nos conseilly. Ein passant dans yion de nos velâ dzo d'amont, s'arrêtavé devant nâ carraie io lai avâi, l'arrêt fatiultatiffe por là saï.

Onna felietta ein tiostume de Mourtio (ou Metru) arrevo po lo demandâ cein que fallia lo z'apportâ po lè désaïti. Lo plie grand desé Monsu, sé mé à dere.

— Tien gallé tiostume, lé lo tiostume de Saint-Diall?

— Kaise-té, vilho-fou lé lo tiostume Vaudois, que fâ tant déveza dé lhi, sù lé papâ et mimamein su lo Conteù, que lè répond le plus aleinga dé la binda!!!

Vo vaïdè bin, mon vilhio Conteù, que lè bin lo momein de le fère cognaitre, noutro tiostume Adézivo!

Lafelhieacharleponne.

Questions de presse. — L'Association de la Presse Vaudoise (s'adresser au Secrétariat, à Lausanne) met en vente les publications suivantes:

1. Le droit de réponse dans le canton de Vaud, par Félix Bonjour, rédacteur en chef de la *Revue* fr. 1,50. — 2. La jurisprudence du Tribunal fédéral en matière de presse, par Arnold Bonard, fr. 1,50. — 3. La publicité des crimes, par Paul Rochat,